

Apave Alsacienne SAS



A photograph showing two hands cupping a small globe of the Earth. The globe is colored with blue oceans and green/yellow landmasses. The hands are in grayscale, and the background is black.

**BILAN DES EMISSIONS
DE GAZ A EFFET DE SERRE**

PRESTATION REALISEE PAR

Apave alsacienne SAS
Agence SEE
2 rue de l'Electricité
BP 92260 Vendenheim
67454 MUNDOLSHEIM Cedex



Apave alsacienne SAS
Agence Sécurité Environnement Energie
2 rue de l'Electricité
BP 92260 Vendenheim
67454 MUNDOLSHEIM Cedex
Tél : 03-88-20-02-53
Fax : 03-83-81-81-15
Email : agence.see@apave.com

APAVE ALSACIENNE SAS
2 rue Thiers
BP 1347
68056 MULHOUSE cedex

Rapport
BILAN DES EMISSIONS
DE GAZ A EFFET DE SERRE

RAPPORT : NF2018724

ENTITE : APAVE ALSACIENNE SAS

REALISE PAR : CASSANDRE LEBLANC

EXEMPLAIRES REMIS : 1 (VERSION INFORMATIQUE)

A L'ATTENTION DE : MARJORIE DAIBER

DATE : DECEMBRE 2020

SOMMAIRE

1.	SYNTHESE DU BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE	5
1.1	Renseignements sur la personne morale	5
1.2	Périmètres opérationnels de la personne morale	5
1.3	Résultats du bilan de gaz à effet de serre réglementaire	6
1.4	Plan de transition pour la réduction des émissions de GES	7
2.	INTRODUCTION	8
2.1	Rappel sur les enjeux énergie-climat	8
2.2	Méthodologie employée	9
2.3	Organisation mise en œuvre	9
3	DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE ET DE SON PERIMETRE OPERATIONNEL	10
3.1	Renseignement administratif	10
3.2	Périmètre organisationnel	10
3.3	Périmètre opérationnel	11
3.4	Mode de consolidation retenu	13
4	ANNEE DE REPORTING ET ANNEE DE REFERENCE	13
5	REALISATION DU BILAN GAZ A EFFET DE SERRE	13
6	SYNTHESE DES RESULTATS DU BILAN GAZ A EFFET DE SERRE	14
6.1	Résultats	14
6.2	Représentations graphiques du bilan de gaz à effet de serre	15
6.3	Répartition des émissions	16
6.4	Hypothèses prises en compte dans le bilan	16

7	COMPARATIF DES BILANS DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE 2015 ET 2019	17
7.1	Résultats des bilans de gaz à effet de serre	17
7.2	Ratios	19
7.3	Explication des évolutions	19
8	PLAN DE TRANSITION POUR LA REDUCTION DES EMISSIONS DE GES	20
9	PUBLICATION DU BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE	21
10	ANNEXE 1 : SYNTHESE DES DONNEES 2019	22

1. SYNTHÈSE DU BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE

1.1 Renseignements sur la personne morale

Raison sociale : APAVE Alsacienne SAS

Adresse du siège social : 2 rue Thiers
BP 1347
68056 MULHOUSE cedex

Téléphone : 03.89.46.43.11

Numéro SIREN : 301 570 446

Personne centralisateur de données :
Mme Marjorie DAIBER – coordinateur Santé Sécurité Environnement
Tél : 03 89 46 43 11
Email : marjorie.daiber@apave.com

1.2 Périmètres opérationnels de la personne morale

Nombre de sites pris en compte : 16 (en activité en 2019)

- Le site du siège et de l'agence de Mulhouse (68),
- Les autres agences et antennes : Epinal (88), Horbourg-Wihr (68), Vendenheim (67), Maxéville (54), Freyming-Merlebach (57), Metz (57), Belfort (90), Besançon (25),
- Les centres de formation : Golbey (88), Houdemont (54), Wittelsheim (68), Weyersheim (67), Cravanche (90), Chalezeule (25), Ennery (57).

Effectif de la personne morale en équivalent temps plein : 571,7 (2019)

1.3 Résultats du bilan de gaz à effet de serre réglementaire

Sur l'année 2019, les résultats du bilan de gaz à effet de serre (catégories des scopes 1 et 2) sont synthétisés dans le tableau suivant :

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Emissions de GES (t CO2e)						
			CO2	CH4	N2O	Autres gaz	Total	CO2 b (t CO2e)	Incertitude
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	191	0	0,6	0	192	0	24
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	1 036	0	8,7	0	1 045	60	181
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0,7	0	1	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	63	63	0	21
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)							
	Sous total			1 227	0	10	63	1 301	60
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	23	0	0	0	23	0	4
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total			23	0	0	0	23	0

⇒ **Soit des émissions totales de 1324 t CO₂e ± 187 t CO₂e**

1.4 Plan de transition pour la réduction des émissions de GES

Dans la mesure où la société Apave alsacienne SAS indique les informations visées au 5^{ème} alinéa de l'article L 229-25 du code de l'environnement dans sa déclaration de performance extra-financière prévue à l'article L 225-102-1 du code du commerce, elle est dispensée de l'élaboration du plan de transition, conformément au point I de l'article L 229-25 du code de l'environnement.

2. INTRODUCTION

2.1 Rappel sur les enjeux énergie-climat

Toute activité humaine utilise directement ou indirectement de l'énergie. Comme 85 % de l'énergie utilisée dans le monde consiste en des combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole et dérivés), il est possible d'affirmer que toute activité humaine engendre directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre. Si les émissions directes trouvent leur origine dans la consommation stricte d'énergie (chauffage, transport...). Les émissions indirectes correspondent tout simplement à celles qui ont eu lieu pour se nourrir, pour la fabrication de matières premières, produits ou services utilisés pour exercer son activité.

En raison de l'augmentation de la population mondiale associée à des consommations d'énergie de plus en plus importantes, l'Homme soutire à la nature 40 fois plus d'énergie qu'il y a 150 ans. Les ressources énergétiques fossiles s'amenuisant, leur extraction va devenir de plus en plus coûteuse.

L'effet de serre, phénomène naturel lié à la présence de certains gaz atmosphériques (Gaz à Effet de Serre – GES), permet à l'atmosphère de se maintenir à une température moyenne de 15°C, par piégeage du rayonnement infrarouge émis par la Terre.

Or, on constate aujourd'hui que les émissions de gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, gaz fluorés) et d'aérosols dues aux activités humaines, et l'augmentation de leur concentration, altèrent l'atmosphère d'une manière qui affecte le climat.

Tous ces résultats conduisent à prévoir une augmentation de la température globale et une élévation du niveau de la mer. La température à la surface du globe pourrait ainsi prendre de 1,8°C à 4°C supplémentaires au XXI^{ème} siècle.

Dans ce contexte, il semble vraisemblable, au vu du contexte international, qu'il sera demandé à tout un chacun de réaliser des efforts de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre permettant de réduire la dépendance aux énergies fossiles et au coût associé dans le but de lutter contre le changement climatique.

Ainsi, en France, les objectifs ont été fixés, dans la loi POPE (Programme d'Orientations de la Politique Energétique) du 13 juillet 2005, à la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Plus récemment, la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte :

- Fixe la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030,
- Confirme la division par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050,
- Fixe la réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030.
- Fixe la réduction de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à l'année de référence 2012,
- Porte la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030.

Dans ce contexte général, où la contribution de chacun est importante, la réalisation d'un diagnostic de comptabilisation des gaz à effet de serre est l'étape indispensable pour pouvoir définir des priorités dans ses efforts de réduction.

Cette étape a été rendue obligatoire par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et par le décret d'application du 11 juillet 2011 pour :

- les entreprises privées de plus de 500 salariés en métropole et de plus de 250 salariés en outre-mer
- l'Etat, les collectivités de plus de 50 000 habitants et les personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes ;

Elle comprend depuis 2012, la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et une synthèse des actions pour les réduire, rendu public et remis à jour tous les 4 ans à partir de 2015.

2.2 Méthodologie employée

La méthode utilisée dans le cadre du bilan de gaz à effet de serre réglementaire suit les recommandations du guide « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre » conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) » dans sa version 4 d'octobre 2016.

La méthode de quantification utilisée s'appuie sur les flux physiques qui concernent l'entité et leur fait correspondre les émissions de gaz à effet de serre qu'ils engendrent.

Les chiffres qui permettent de convertir les données observables dans l'entité en émissions de gaz à effet de serre, exprimés en équivalent carbone, sont appelés des **facteurs d'émission**. Les facteurs d'émission utilisés sont pris dans la base Carbone[®]. Si des facteurs venaient à être modifiées ceux-ci sont signalés dans le poste d'émission concerné.

L'équivalent CO₂ est la mesure "officielle" des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du bilan GES Réglementaire. Il se mesure en kg, et ses multiples et sous-multiples. Les résultats du présent bilan d'émissions de gaz à effet de serre sont fournis en équivalent tonnes de dioxyde de carbone (CO₂e).

2.3 Organisation mise en œuvre

Pour réaliser ce bilan réglementaire, Mme Marjorie DAIBER a été nommée pilote du projet gaz à effet de serre de la société Apave Alsacienne SAS. Son rôle a été de solliciter les personnes ressources des différents services et des différents sites afin d'assurer la collecte des informations.

Un rappel des enjeux liés à la problématique des gaz à effet de serre a été abordé lors du lancement de la mission, des échanges sur les résultats et les propositions des axes d'amélioration.

Suite à la prise de connaissance par APAVE Alsacienne des activités de l'entité, un questionnaire ciblé a été fourni pour la collecte des informations.

A partir des données collectées, le bilan des émissions a été effectué en utilisant les facteurs d'émissions de la base carbone de l'ADEME et exploité via l'outil Bilan Carbone[®] de l'ABC dans sa dernière version v8.5.

3 DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE ET DE SON PERIMETRE OPERATIONNEL

3.1 Renseignement administratif

Voir éléments en § 1 Synthèse

3.2 Périmètre organisationnel

Liste des établissements associés à cette personne morale en 2019 :

Site	Numéro SIRET	Localisation géographique	Activités
Mulhouse (68)	301 570 446 00015	2 rue Thiers	siège social et agence
Horbourg-Wihr (68)	301 570 446 00106	4 rue de Bâle	antenne
Vendenheim (67)	301 570 446 00080	2 rue de l'électricité	agence
Metz (57)	301 570 446 00049	8 rue Pierre Simon de Laplace	agence
Freyming-Merlebach (57)	301 570 446 00213	2 rue de Metz	agence
Maxéville (54)	301 570 446 00031 301 570 446 00122	1 et 3 rue de l'Euron	agence
Epinal (88)	301 570 446 00098	16 quai Michelet	agence
Belfort (90)	301 570 446 00064 301 570 446 00163	6 rue du Rhône et 3 avenue des 3 Chênes	agence
Besançon (25)	301 570 446 00072 301 570 446 00189	2 et 2B chemin de Palente	agence
Wittelsheim (68)	301 570 446 00114	1 rue d'Italie	centre de formation
Weyersheim (67)	301 570 446 00130	10 rue du Canal	centre de formation
Houdemont (54)	301 570 446 00197	24 allée des Peupliers	centre de formation
Golbey (88)	301 570 446 00155	50 rue du Fort	centre de formation
Cravanche (90)	301 570 446 00148	Rue des Ailettes	centre de formation
Chalezeule (25)	301 570 446 00171	5 rue de Vallières Sud	centre de formation
Ennery (57)	301 570 446 00205	3 rue Charles Picard	Centre de formation

A noter que par rapport à la situation de 2015, présentée dans le dernier bilan, l'agence de Saint-Avoid (57) a déménagé en 2016 et est devenue l'agence de Freyming-Merlebach (57). Par ailleurs, un nouveau centre de formation a été ouvert en 2016 à Ennery (57).

3.3 Périmètre opérationnel

Apave alsacienne SAS est une société spécialisée dans les inspections techniques, les essais et les mesures, pour le compte de ses clients des secteurs industriels, tertiaires et commerciaux.

Ses agences abritent principalement des locaux administratifs avec quelquefois des laboratoires. Son personnel itinérant y dispose de bureaux.

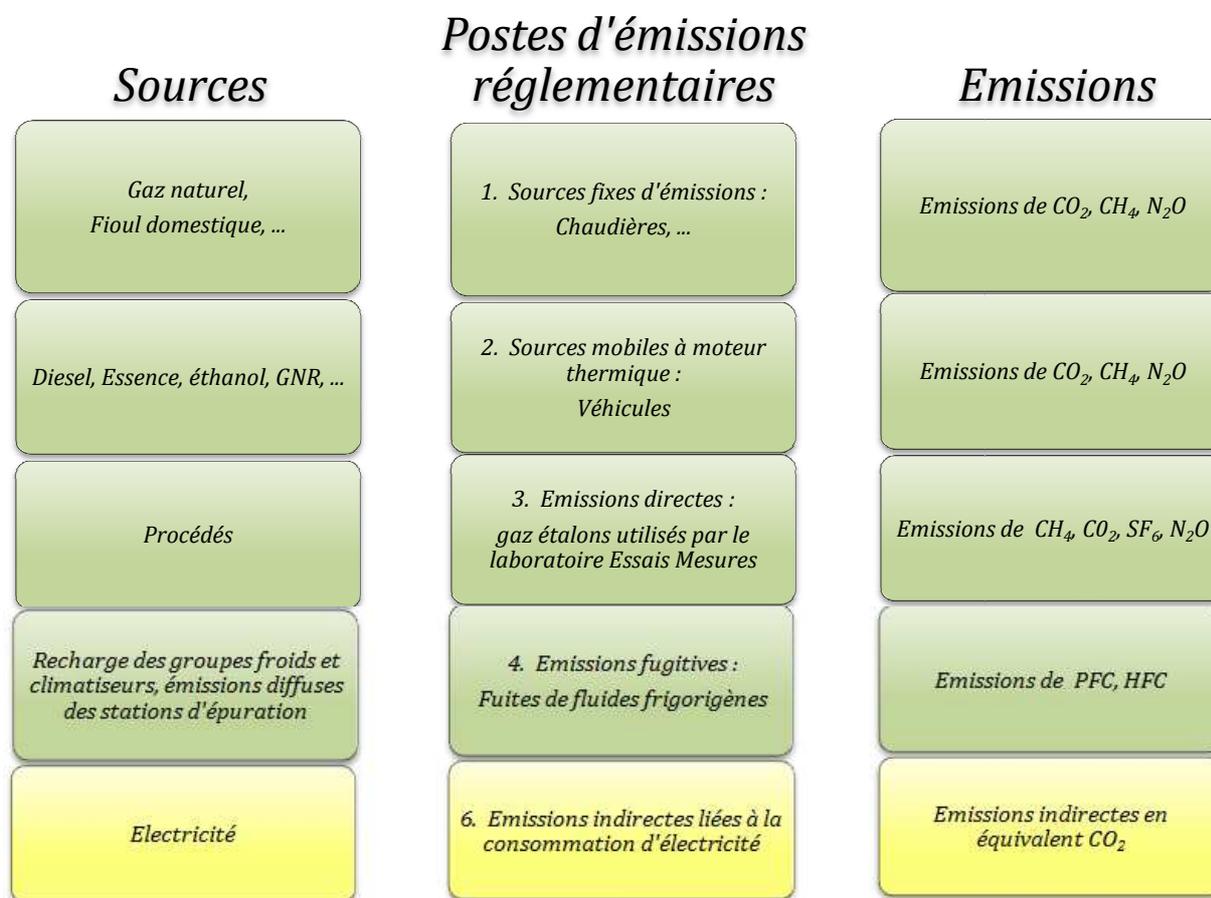
Ses centres de formation abritent des salles de formation ainsi que des ateliers disposant de matériel technique spécialisé (levage, amiante, maquettes climatiques, ...).

Pour les déplacements professionnels de son personnel itinérant, l'entreprise dispose également d'une flotte de véhicules de service (en location).

Pour l'ensemble des établissements de la société Apave alsacienne SAS, le périmètre opérationnel retenu dans le cadre du présent bilan est le suivant :

Catégorie d'émissions	N°	Poste d'émissions	Oui	Non	Sources d'émission
<u>Emissions directes de GES</u>	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	✓		Installations de combustion fonctionnant au gaz naturel ou au fioul domestique
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	✓		véhicules de service et personnels utilisés pour les déplacements professionnels
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	✓		Emissions directes des gaz étalons utilisés par le laboratoire Essais Mesures
	4	Emissions directes fugitives	✓		Maquettes climatiques utilisées dans les travaux pratiques des formations liées aux fluides frigorigènes + Equipements de réfrigération/climatisation en place dans les locaux de l'entité
	5	Emissions issues de la biomasse		✗	Sans objet
<u>Emissions indirectes associées à l'énergie</u>	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	✓		Consommation électrique pour les activités et le confort
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid		✗	Sans objet

Le périmètre organisationnel du Bilan Gaz à effet de serre est schématisé ci-dessous :



3.4 Mode de consolidation retenu

Le mode de consolidation retenu est le contrôle opérationnel.

Le bilan est strictement réglementaire donc seuls les scopes 1 & 2 sont pris en compte.

4 ANNEE DE REPORTING ET ANNEE DE REFERENCE

Année de reporting : année civile 2019

Année de référence : 2015

L'année de référence a été recalculée en utilisant l'outil bilan carbone® en vigueur.

5 REALISATION DU BILAN GAZ A EFFET DE SERRE

- Données d'activités

Pour chaque source, les données d'activité prises en compte figurent dans le tableau de synthèse des données présenté en annexe 1.

- Facteurs d'émission et PRG

Les facteurs d'émission et les PRG utilisés sont ceux figurant dans la base Carbone®, et par conséquent l'outil Bilan Carbone®.

6 SYNTHÈSE DES RESULTATS DU BILAN GAZ A EFFET DE SERRE

6.1 Résultats

Le tableau ci-après expose la situation des émissions de gaz à effet de serre générées par l'ensemble des activités d'Apave Alsacienne sur l'année 2019.

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Emissions de GES (t CO2e)						
			CO2	CH4	N2O	Autres gaz	Total	CO2 b (t CO2e)	Incertitude
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	191	0	0,6	0	192	0	24
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	1 036	0	8,7	0	1 045	60	181
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0,7	0	1	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	63	63	0	21
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)							
	Sous total			1 227	0	10	63	1 301	60
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	23	0	0	0	23	0	4
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total			23	0	0	0	23	0

⇒ **Soit des émissions totales de 1324 t CO₂e ± 187 t CO₂e**

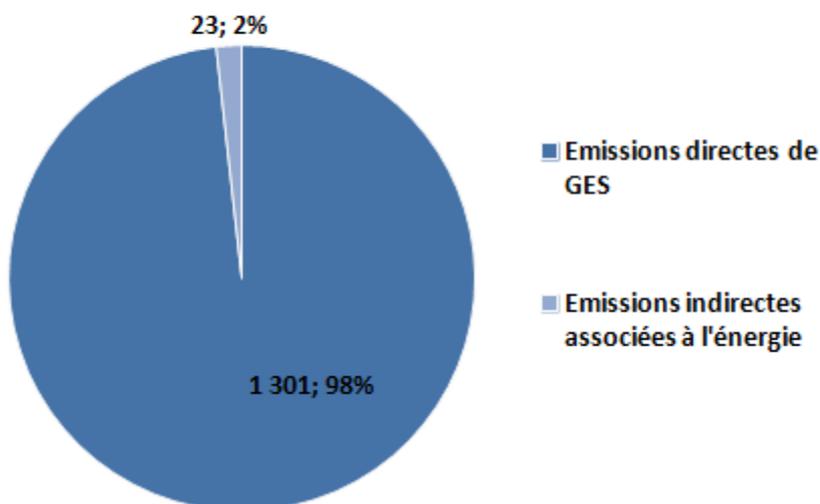
La méthode employée pour estimer les émissions est basée sur des usages de valeurs de facteurs d'émissions disposant d'incertitudes. D'autre part, les données d'activités prises en compte ont pu être parfois estimées, elles disposent alors également d'une incertitude. De ce fait, chaque valeur dans le tableau est associée à un coefficient d'incertitude mais qui ne modifie pas le classement des postes. Cette valeur d'incertitude est fournie dans la colonne de droite du tableau ci-avant.

NB : quelques illustrations de ce que représente 1 tonne CO₂e :
 2 repas moyens par jour pendant 220 jours
 10km en voiture par jour pendant 1 an
 5 AR Paris-Nice en avion

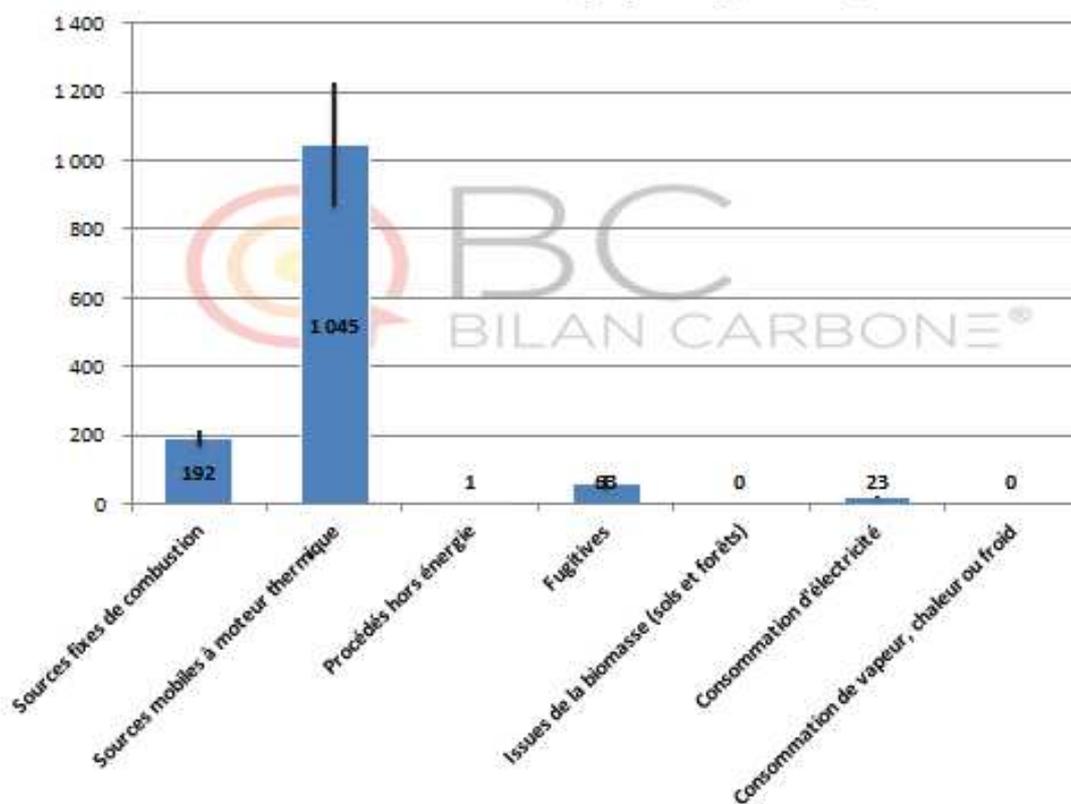
6.2 Représentations graphiques du bilan de gaz à effet de serre

La représentation graphique de ces émissions est illustrée dans les figures ci-après.

Bilan GES : Emissions de GES par scope,
en tCO₂e et en %



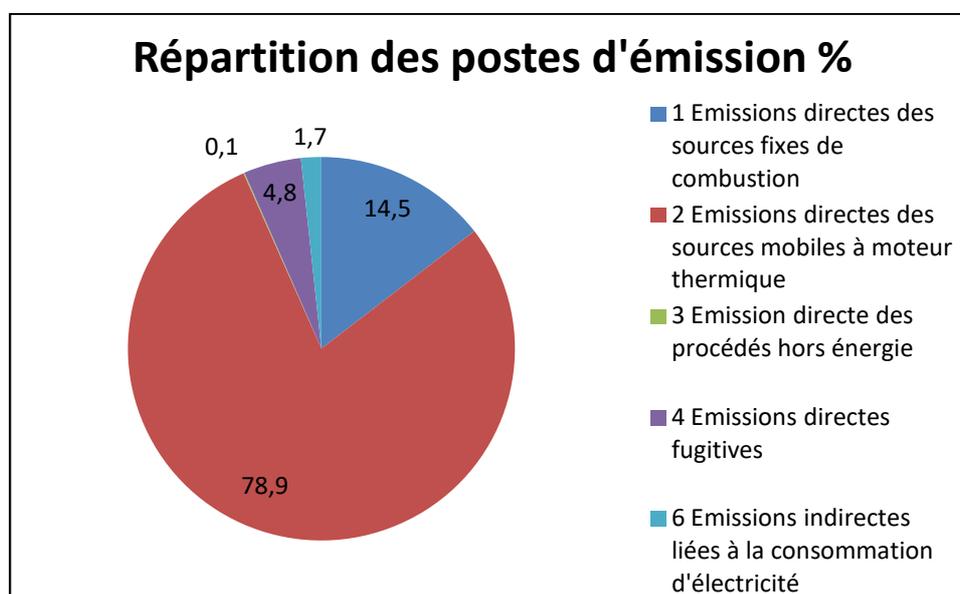
Bilan GES : Emissions de GES et incertitudes par poste réglementaire, en tCO₂e



6.3 Répartition des émissions

La répartition des différents postes est la suivante :

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Total 2019 (t CO2e)	%
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	192	14,5
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	1 045	78,9
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	1	0,1
	4	Emissions directes fugitives	63	4,8
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0
	Sous total			1 301
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	23	1,7
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0
	Sous total			23
TOTAL			1324	100 %



Rapporté à l'effectif, ce bilan montre que les émissions de gaz à effet de serre engendrées par les scopes 1+2 sont d'environ 2,3 t éq. CO₂ par salarié.

6.4 Hypothèses prises en compte dans le bilan

Les hypothèses prises en compte sont disponibles en Annexe 1 avec le récapitulatif des données.

7 COMPARATIF DES BILANS DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE 2015 ET 2019

Note : L'année 2015 a été recalculée (facteurs d'émissions actualisés).

7.1 Résultats des bilans de gaz à effet de serre

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Emissions de GES (t CO2e)														Différence entre les 2 années
			Année de référence : 2015							Année du bilan suivant : 2019							
			CO2	CH4	N2O	Autres gaz	Total	CO2 b	Incertitude	CO2	CH4	N2O	Autres gaz	Total	CO2 b	Incertitude	
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	192	0	0,61	0	193	0	24	191	0	0,6	0	192	0	24	- 1
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	819	0	6,48	0	826	45	145	1 036	0	8,7	0	1 045	60	181	+ 219
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0,00	1	1	0	0	0	0	0,7	0	1	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	48	48	0	16	0	0	0	63	63	0	21	+ 15
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total			1011	0	7	49	1068	45	148	1 227	0	10	63	1 301	60	183
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	30	0	0	0	30	0	5	23	0	0	0	23	0	4	- 7
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total			30	0	0	0	30	0	5	23	0	0	0	23	0	4

⇒ Le résultat montre une **hausse de 226 t CO2e, soit 20,6 % entre 2015 et 2019.**

Cette hausse est due à une augmentation forte des consommations de carburant des véhicules, qui n'est pas compensée par la diminution de consommation des combustibles fossiles (gaz et fioul) et d'électricité. A noter également qu'en 2019, les fuites de fluides frigorigènes sur les maquettes lors des TP des formations dispensées par Apave sont supérieures à celles recensées en 2015 et contribuent à 15 t CO2e d'augmentation.

Ci-dessous les évolutions poste par poste, entre 2015 et 2019 :

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Emissions en t CO2e		Evolution % (2015-2019)
			2015	2019	
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	193	192	⬇️ -0,5 %
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	826	1045	⬆️ 26,5 %
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	1	1	-
	4	Emissions directes fugitives	48	63	⬆️ 31,2 %
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	-
	Sous total			1068	1301
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	30	23	⬇️ 23,3 %
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	□ -
	Sous total			30	23
TOTAL			1098	1324	⬆️ 20,6 %

7.2 Ratios

Quelques chiffres représentatifs de la personne morale :

Chiffres représentatifs	Unité	2015	2019
Effectif	ETP	572	571,7
CA	€	47 500 000	53 229 716
Distances parcourues (pro)	km	6 375 260	7 811 372
Nombres de véhicules		458	407
Bilan des Emissions	t CO2e	1 098	1 324

Ce qui donne les ratios suivants :

Ratios	2015	2019	Evolution % (2015-2019)
t CO2e/ETP	1,9	2,3	+21 %
t CO2e/M€ de CA	23,1	24,9	+8 %
tCO2e/véhicule	2,4	3,2	+33 %
gCO2e/k€ de CA/véhicule	50,5	61,1	+21 %

7.3 Explication des évolutions

Les évolutions remarquées ci-dessus peuvent s'expliquer comme suit :

N° de poste	Commentaires sur l'évolution
1 et 6 	Réduction des consommations de gaz, fioul et électricité en changeant de site pour certaines agences avec une meilleure efficacité énergétique (meilleure isolation, systèmes de chauffage/climatisation plus efficace) Hivers moins rigoureux
2 	Augmentation des consommations de carburants. Apave continue de développer ses interventions auprès de ses clients.
4 	Plus de formations clim (et donc de TP sur maquettes contenant des fluides frigorigènes) dispensées par Apave

8 Plan de transition pour la réduction des émissions de GES

Les objectifs de ce bilan sont :

- D'aboutir à un calcul des émissions de gaz à effet de serre générées par la personne morale sur les postes étudiés,
- De hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des postes d'émissions,
- D'apprécier la dépendance à l'utilisation des énergies fossiles,
- De proposer pour réduire ces émissions des orientations stratégiques à décliner en plan d'action à court et moyen terme.

Dans la mesure où la société Apave alsacienne SAS indique les informations visées au 5^{ème} alinéa de l'article L 229-25 du code de l'environnement dans sa déclaration de performance extra-financière prévue à l'article L 225-102-1 du code du commerce, elle est dispensée de l'élaboration du plan de transition, conformément au point I de l'article L 229-25 du code de l'environnement.

9 PUBLICATION DU BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE

Le présent bilan sera publié sur le site internet de l'Ademe (<http://www.bilans-ges.ademe.fr/>).

Les coordonnées de la personne responsable du bilan d'émission de GES sont les suivantes :

- Responsable du suivi : Mme Marjorie DAIBER
- Fonction : coordinateur Santé Sécurité Environnement
- Téléphone : 03 89 46 43 11
- Mail : marjorie.daiber@apave.com

10 ANNEXE 1 : Synthèse des données 2019

Donnée	Unité	Incertitude donnée	TOTAL 2019	Facteurs d'émission	Commentaires / Hypothèses	Source d'information
Poste 1 - Sources fixes						
Gaz naturel	kWh PCI	15 %	770 311	0,187 kgCO ₂ e/kWhPCI	Consommation des différentes chaudières gaz présentes dans les différents sites (agence Mulh, CF Weyersheim, agence Epinal, CF Golbey, agence Besançon, agence Nancy, CF Heillecourt/Houdemont). La consommation n'était disponible qu'en m ³ sur les exports excel du fournisseur, elle a été convertie en kWh PCI à l'aide du convertisseur du tableur Bilan Carbone [®] . Certaines consommations n'étant pas disponibles sur l'année complète, elles ont été rapportées à 12 mois selon la période disponible.	factures
fioul domestique	L	15 %	17 813	2,68 kgCO ₂ e/L	Consommation de l'unique chaudière fioul (agence Vendenheim).	factures
Poste 2 - Sources mobiles - déplacements						
Gasoil routier	L	15 %	387 003	2,50 kgCO ₂ e/L	Gasoil routier consommé pour les trajets professionnels par les véhicules de service	Extraction CRT et bilan cartes TOTAL
Voiture – motorisation moyenne	km	15 %	392 729	0,193 kgCO ₂ e/km	Kilométrage professionnel effectué par les véhicules personnels (Les FE de l'outil BC ayant évolué (plus de FE basés sur la puissance fiscale) et en l'absence d'information sur le type de carburant de chaque véhicule, utilisation du nouveau FE "voiture - motorisation moyenne" pour les km professionnels des véhicules personnels)	Extraction CRT

Donnée	Unité	Incertitude donnée	TOTAL 2019	Facteurs d'émission	Commentaires / Hypothèses	Source d'information
Poste 3 – Emissions directes des procédés hors énergie						
CH ₄	kg	50 %	0,0603	30 kgCO ₂ e/kg	Les émissions considérées dans ce poste correspondent aux différents mélanges gazeux utilisés par l'Agence SEE pour étalonner les appareils de mesure ou réaliser les contrôles de linéarité des analyseurs ou encore réaliser des tests de confinement (SF ₆). La quantité émise à l'atmosphère est estimée par la quantité achetée pendant l'année.	Suivi achat Air Liquide
SF ₆	kg	50 %	3,4.10 ⁻⁵	23 500 kgCO ₂ e/kg		
CO ₂	kg	50 %	5,0752	1 kgCO ₂ e/kg		
N ₂ O	kg	50 %	2,8085	265 kgCO ₂ e/kg		
Poste 4 - Emissions directes fugitives						
R134A	kg	15 %	48,6	1300 kgCO ₂ e/kg	Ces émissions correspondent, pour Apave alsacienne SAS, aux fluides frigorigènes émis sur les maquettes lors des TP des formations clim dispensées par Apave. Concernant les équipements de climatisation présents dans certains bâtiments de l'entité, il n'y a eu aucune recharge en 2019.	Déclaration annuelle à l'organisme certificateur
Poste 6 - Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité						
électricité	kWh	15 %	585 825	0,040 kgCO ₂ /kWh	Consommation électrique tous usages, dans les différents bâtiments de l'entité. Certaines consommations n'étant pas disponibles sur l'année complète, elles ont été rapportées à 12 mois selon la période disponible.	factures